

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/11/2023
Réuni le : 23/11/2023
Sous la présidence de : Isabelle Tabart
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

APREMONT CC VIE ET BOULOGNE:

Le Conseil d'Administration autorise la signature d'une convention entre le collège Alexandre Soljenitsyne et la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Cette convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'atelier numérique du collège et l'équipe de médiation de direction du château d'Apremont. Elle est conclue pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025. Elle pourra être renouvelée une année scolaire supplémentaire si besoin. Parmi les actions il est prévu une visite du château d'Apremont (gratuite), des temps de rencontres et d'échanges, et des journées de présentation du travail réalisé au château par nos élèves.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0